

Rapport relatif à l'entente pluriannuelle de reddition de comptes de 2010-2011

Nom de l'institution :	La Cité collégiale
-------------------------------	---------------------------

SURVOL

Les ententes pluriannuelle de reddition de comptes (EPRC) continuent de représenter un outil pour le gouvernement en vue de produire des rapports publics sur le rendement des institutions postsecondaires de l'Ontario basés sur les principales d'accès, de qualité et de reddition de comptes énoncés dans le plan *Vers des résultats supérieurs*. Comme le rapport relatif à l'EPRC de 2009-2010, le rapport relatif à l'EPRC de 2010-2011 maintient les indicateurs de rendement clés qui reflètent les priorités stratégiques pour l'éducation postsecondaire en Ontario du gouvernement. En outre, le rapport relatif à l'EPRC de 2010-2011 maintient l'occasion aux institutions de pouvoir faire part de leur situation précise dans le contexte des priorités à l'échelle du système et d'indiquer la façon dont ils déterminent les résultats du système dans l'ensemble.

1) Inscriptions - effectif étudiant*

***DÉFINITION** : *l'effectif étudiant* représente le nombre non vérifié estimé d'inscriptions pour 2010-2011 transmis au ministère le 1^{er} novembre, 2010 (étudiants à temps plein, sauf les étudiants de Deuxième Carrière, l'apprentissage et les étudiants étrangers).

le **La Cité collégiale** a rapporté au MFCU un effectif étudiant total pour 2010-2011 de **4 082**

Veuillez indiquer combien **d'étudiants âgés de 18 à 24 ans** (âge au 1^{er} novembre, 2010) compte l'effectif total rapporté par le **La Cité collégiale** au ministère pour 2010-2011 = **3 263**

Veuillez indiquer combien **d'étudiants âgés de 25 et plus** (âge au 1^{er} novembre, 2010) compte l'effectif total rapporté par le **La Cité collégiale** au ministère pour 2010-2011 = **751**

Veuillez indiquer combien **d'étudiants en vertu de l'âge de 18 ans** (âge au 1^{er} novembre, 2010) compte l'effectif total de **La Cité collégiale** pour 2010-2011 = **68**

L'espace ci-dessous est fourni au **La Cité collégiale** pour décrire la méthodologie, les outils d'enquête, les mises en garde et d'autre information en ce qui concerne les totales rapportées ci-dessus pour les inscriptions - effectif étudiant.

Le système de gestion de l'information SCORPA (PeopleSoft) permet au Collège de générer des rapports de clientèles selon différents critères, incluant celui de l'âge. Les effectifs rapportés ci-dessus correspondent au nombre d'ETP (Équivalent temps plein).

Veillez fournir dans l'espace ci-après des points saillants du plan de l'inscription générale de **La Cité collégiale** que l'institution a utilisé en 2010-2011 pour gérer les inscriptions.

Parmi les principales stratégies mises en œuvre en 2010-2011, mentionnons :

- l'augmentation du nombre de personnes rejointes par les activités de recrutement dans les écoles secondaires ontariennes (PréU-PréC-PréEmploi);
- le déploiement d'une campagne spécifique destinée à la clientèle adulte et l'augmentation des lieux de contact avec la clientèle adulte au cours de la campagne estivale "L'été, c'est fait pour s'amuser";
- l'élargissement du marché dans d'autres régions de la province et du Canada;
- l'ajout d'une visibilité de prestige grâce à l'embauche d'une porte-voix du Collège, en l'occurrence, Véronic DiCaire;
- la libération de professeurs pour appuyer les stratégies de recrutement;
- l'offre de 11 nouveaux programmes d'études postsecondaires;
- une capacité accrue du Collège à convertir les demandes d'admission en inscriptions réelles (63 % en 2010-2011 vs 60 % en 2009-2010 vs 33 % pour le réseau en 2010-2011);
- un taux de persévérance aux études de 73,2 % pour l'années 2009-2010 (vs 73 % en 2008-2009);
- Diversification dans la livraison de programmes : 8 programmes en mode comprimé (programmes de deux ans offerts en 3 étapes), offre en soirée d'une cinquantaine de cours des programmes postsecondaires suivants : Administration des affaires Relations publiques, Vente et représentation;
- Ouverture d'un Centre des métiers à Orléans;
- Une offre bonifiée de cours à double reconnaissance de crédit pour les élèves du secondaire intéressés à obtenir des crédits collégiaux.

2) Étudiants sous-représentés : étudiants ayant un handicap*, étudiants de première génération et étudiants**

**DÉFINITION : Le terme « étudiants ayant un handicap » fait référence au nombre total d'étudiants ayant un handicap (à l'exception des apprentis) inscrits au bureau des services aux étudiants handicapés, rapporté dans le Tableau 1 du rapport annuel soumis par le collège au ministère dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés (FAEEH).*

***DÉFINITION : Le terme « étudiants de première génération » fait référence aux étudiants dont le(s) parent(s) ou tuteur(trice)(s) n'a (n'ont) pas fréquenté d'institution postsecondaire. Si un frère ou une soeur de l'étudiant(e) a fréquenté un institution postsecondaire mais non le(s) parent(s)/tuteur(trice)(s), l'étudiant(e) est considéré(e) comme un(e) étudiant(e) de première génération.*

Parents/tuteurs : un adulte ou plus de plus de 21 ans qui a la responsabilité légale des soins prodigués à l'étudiant(e) et de la gestion de ses affaires.

Fréquentation d'un institution postsecondaire : Fréquentation (sans avoir nécessairement obtenu de diplôme) de quelque institution d'enseignement supérieur en Ontario ou ailleurs, y compris à l'extérieur du Canada, après les études secondaires (dont les programmes menant à un diplôme postsecondaire, certificat ou autre).

****DÉFINITION : Le terme « étudiants autochtones » est un collectif qualifiant les peuples originaux de l'Amérique du Nord et leur descendance. La Loi constitutionnel de 1982 reconnaît trois groupes autochtones au Canada, soit les Indiens (Premières nations), les Inuit et les Métis. Il s'agit de trois peuples distincts ayant leurs propres patrimoines, langues, pratiques culturelles et croyances.*

Dans le tableau ci-après, veuillez indiquer les étudiants à temps plein et à temps partiel, sauf les étudiants de Deuxième Carrière, l'apprentissage et les étudiants étrangers.

Étudiants ayant un handicap	Étudiants de première génération	Étudiants autochtones
<p>Veuillez indiquer le nombre total d'<i>étudiants ayant un handicap</i> à temps plein qui se sont inscrits auprès du bureau des services aux étudiants handicapés de La Cité collégiale et ont reçu des services de soutien en 2010-2011 = 393</p> <p>L'inscription totale d'<i>étudiants ayant un handicap</i> à temps plein exprimer comme un pourcentage de l'effectif d'étudiant total de La Cité collégiale en 2010-2011 était : (calcul basé sur l'inscription totale d'<i>étudiants ayant un handicap</i> à temps plein (393) indiquer ci-dessus, divisé par l'effectif étudiant total de La Cité collégiale(4 082) en 2010-2011) = 9,6%</p> <p>Veuillez aussi indiquer le nombre total d'<i>étudiants ayant un handicap</i> à temps partiel qui se sont inscrits auprès du bureau des services aux étudiants handicapés de La Cité collégiale et ont reçu des services de soutien en 2010-2011 = s/o</p>	<p>Veuillez indiquer le nombre total d'<i>étudiants de première génération</i> à temps plein inscrits à La Cité collégiale en 2010-2011= 903</p> <p>L'inscription totale d'<i>étudiants de première génération</i> à temps plein exprimer comme un pourcentage de l'effectif étudiant total de La Cité collégiale en 2010-2011 était : (calcul basé sur l'inscription totale d'<i>étudiants de première génération</i> à temps plein (903) indiquer ci-dessus, divisé par l'effectif étudiant total de La Cité collégiale (4 082) en 2010-2011). = 22,1%</p> <p>Veuillez aussi indiquer le nombre total d'<i>étudiants de première génération</i> à temps partiel inscrits à La Cité collégiale en 2010-2011 = 90</p>	<p>Veuillez indiquer le nombre total d'<i>étudiants autochtones</i> à temps plein inscrits à La Cité collégiale en 2010-2011 = 193</p> <p>L'inscription totale d'<i>étudiants autochtones</i> à temps plein exprimer comme un pourcentage de l'effectif étudiant total de La Cité collégiale en 2010-2011 était : (calcul basé sur l'inscription totale d'<i>étudiants autochtones</i> à temps plein (193) indiquer ci-dessus, divisé par l'effectif étudiant total de La Cité collégiale(4 082) en 2010-2011). = 4,7%</p> <p>Veuillez aussi indiquer le nombre total d'<i>étudiants autochtones</i> à temps partiel inscrits à La Cité collégiale en 2010-2011 = 19</p>

* L'espace ci-dessous est fournir au **La Cité collégiale** pour décrire la méthodologie, les outils d'enquête, les mises en garde et d'autre information en ce qui concerne les totales rapportées ci-dessus pour les étudiants ayant un handicap, les étudiants de première génération et les étudiants autochtones -

Les personnes ayant un handicap s'identifient volontairement auprès du Service des besoins spéciaux du Collège. Les statistiques concernant les étudiants de première génération et les étudiants autochtones sont obtenues grâce au Sondage sur la diversité administré à tous les étudiants du Collège dès leur premier accès au portail en ligne.

Étudiants ayant un handicap	Étudiants de première génération	Étudiants autochtones
<p>Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de La Cité collégiale en 2010-2011 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien des <i>étudiants ayant un handicap</i>. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que l'institution qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.</p>	<p>Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de La Cité collégiale en 2010-2011 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien des <i>étudiants de première génération</i>. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que l'institution qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.</p>	<p>Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de La Cité collégiale en 2010-2011 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien des <i>étudiants autochtones</i>. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que l'institution qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat plus serré avec les conseils scolaires de la région pour obtenir l'information tel PI et CIPR; • Présentation dans les écoles secondaires pour mieux faire connaître notre Service des besoins spéciaux; • Présentation de nos services lors des journées d'accueil au Collège; • Kiosque d'information pour présenter les services du Collège aux parents et aux étudiants lors des activités telles que Portes ouvertes (novembre) et Déjeuner rencontre (avril); • Formation sur le logiciel Médialexie. 	<p>En 2010-2011, le Collège a intensifié ses activités dans le cadre du Projet des étudiants de première génération (ÉPG) au niveau de l'identification, des suivis et de l'encadrement. Les étudiants identifiés ont été regroupés sous les trois catégories suivantes: 545 ÉPG de première année ont été regroupés sous les trois catégories suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe 3 (à risque potentiel élevé) : 98 étudiants ont bénéficié d'un encadrement plus intensif dès le début de l'année scolaire en étant jumelés à un professeur-accompagnateur pour des suivis personnalisés réguliers de type "case-management". • Groupe 2 (risque élevé observé) : 160 étudiants, suite aux évaluations de mission, ont bénéficié d'un plan personnalisé de réussite scolaire et ont été encadrés par le coordonnateur de programme et/ou le coordonnateur à la réussite scolaire de leur secteur. • Groupe 1 (risque faible): 287 étudiants avec un risque limité ont servi de groupe-témoin. <p>De plus, 54 étudiants de 2e année ont vu leur cheminement scolaire suivi.</p> <p>Création de 3 nouveaux ateliers à livrer en salle de classe : « Gérer mes finances personnelles...ce n'est pas sorcier! », « Avoir su...j'y serais allé plus tôt! », « Savoir rebondir ». Ces ateliers correspondent à 3 situations identifiées comme sources de risque pour les ÉPG (difficultés financières,</p>	<p>Le Collège continue d'administrer le Sondage sur la diversité en ligne à tous les étudiants du Collège dès leur premier accès à leur dossier. Ce sondage demande au répondant s'il est d'origine autochtone. Les données du sondage et celles d'une analyse déposée au printemps 2009 permettent maintenant au Collège de mieux connaître le profil de la clientèle autochtone.</p> <p>Rappelons que "L'Analyse comparative de la réussite des étudiants de la population générale et des étudiants autochtones inscrits à La Cité collégiale" effectuée en 2009 a permis de déterminer qu'il n'y a aucune différence significative entre la moyenne pondérée de session, les taux de réinscription des étudiants autochtones et de la population en générale.</p>

	<p>utilisation insuffisante des services, développer une capacité à surmonter des échecs académiques). L'atelier sur la gestion financière personnelle a été mis en ligne et peut être consulté par tous les ÉPG.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des services – compilation des services utilisés: La mise en place d'un processus de compilation de l'utilisation des services d'aide par les ÉPG donnera une lecture plus juste des services utilisés par ces derniers et de la période où ils sont utilisés. Ces résultats permettront, à terme, d'ajuster l'offre de services, d'identifier les besoins de cette clientèle et de développer un plan de publicité ciblé. <p>Centre d'aide: La mise du pied du Centre de la réussite collégiale où la grande majorité des services sont localisés au même endroit permettra aux ÉPG d'obtenir rapidement des réponses à leurs questions et de recevoir les services qu'ils ont besoin.</p> <p>Finalement, le Collège a inséré une nouvelle section portant sur la réussite scolaire au sein de son système de gestion des apprentissages (Blackboard). 211 étudiants de première génération ont utilisé ce nouveau service.</p>	
--	--	--

3) Respect de la Garantie d'accès aux études (GAE) en 2010-2011

Dans le cadre de son entente pluriannuelle, **La Cité collégiale** s'est engagé à participer à la Garantie d'accès aux études. Pour 2010-2011, cela signifie d'accorder l'aide financière requise pour combler le manque à gagner relatif aux droits de scolarité et aux manuels des étudiants, comme le prévoit les Lignes directrices pour la Garantie d'accès aux études de 2010-2011.

**NOTEZ: Données de GAE au 9 juin, 2011*

AIDE FINANCIÈRE POUR COMBLER LE MANQUE À GAGNER RELATIF AUX DROITS DE SCOLARITÉ ET AUX MANUELS EN 2010-2011	TOTAL (\$)	N ^{BRE} DE COMPTES
Dépenses pour le montant de la Garantie d'accès aux études relatif aux droits de scolarité et aux manuels	\$6 591	13
Autres dépenses relatives à la Garantie d'accès aux études en	\$35 418	63
TOTAL	\$42 009	76

La Cité collégiale a-t-il tenu compte du manque à gagner relatif aux droits de scolarité et aux manuels des étudiants au moment d'allouer l'aide financière, comme le prévoient les Lignes directrices pour la Garantie d'accès aux études 2010-2011?
Oui

4) Participation au système de transfert de crédits

Les données suivantes proviennent du Sondage sur la situation professionnelle et la satisfaction des personnes diplômées :

Année du Sondage	Nombre total de diplômés de <i>La Cité collégiale</i> qui ont participé au Sondage (A)	Nombre de diplômés de <i>La Cité collégiale</i> qui ont participé au Sondage qui ont indiqué qu'ils fréquentaient une université six mois après la remise des diplômes (B)	% de diplômés de <i>La Cité collégiale</i> qui ont participé au Sondage qui ont indiqué qu'ils fréquentaient une université six mois après la remise des diplômes (B ÷ A x 100)	Nombre total de tous les diplômés qui ont participé au Sondage (C)	Nombre total de diplômés qui ont participé au Sondage qui ont indiqué qu'ils fréquentaient une université six mois après la remise des diplômes (D)	% de tous les diplômés qui ont participé au Sondage qui ont indiqué qu'ils fréquentaient une université six mois après la remise des diplômes (D ÷ C x 100)
2006-2007	725	76	10,5%	44 309	3 449	7,8%
2007-2008	920	86	9,4%	44 622	3 510	7,9%
2008-2009	678	47	6,9%	43 086	3 145	7,3%
2009-2010	787	54	6,9%	40 388	2 725	6,7%
2010-2011	777	66	8,5%	50 622	3 355	6,6%

Selon le *Sondage sur la situation professionnelle et la satisfaction des personnes diplômées de 2009-2010 et 2010-2011* (personnes diplômées en 2008-2009 et 2009-2010), la proportion suivante d'étudiants de *La Cité collégiale* était satisfaite ou très satisfaite de son niveau de préparation scolaire en vue de l'université : **86,5%**.

Selon le *Sondage sur la situation professionnelle et la satisfaction des personnes diplômées de 2010-2011* (personnes diplômées en 2009-2010), la proportion suivante d'étudiants de *La Cité collégiale* était satisfaite ou très satisfaite de son expérience de transition : **79,2%**.

REMARQUE : Le ministère reconnaît que le sondage constitue un recensement ayant un taux de réponse d'environ 66 %. Il reconnaît également qu'il a été uniquement mené auprès de personnes diplômées au collégial s'étant inscrites dans une université dans les six mois suivant l'obtention du diplôme et, par conséquent, qu'il ne brosse pas un portrait complet de l'ensemble des étudiants ayant passé du collège à l'université. Le ministère prévoit que des données plus exhaustives seront recueillies à mesure qu'évolueront les systèmes de collecte de données des institutions.

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2010-2011 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien du transfert des crédits. Il pourrait s'agir d'une stratégie, d'un itinéraire de transfert (c'est-à-dire politiques régissant les transferts, crédits spécifiquement définis ou point d'accès défini, ententes nouvelles ou étoffées), de changements au soutien aux étudiants ou d'un programme que l'institution qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé, ou d'une combinaison de ceux-ci, et qu'il aimerait mettre en lumière. De plus, **La Cité collégiale** peut, s'il désire, identifier ci-dessous les facteurs, tels que la combinaison de programmes, qui influence les résultats du sondage des personnes diplômées.

1) Élargir les voies de transfert sauf les programmes de degré en collaboration sans voie de transfert (par exemple l'élargissement des accords bilatéraux d'articulation aux accords multilatéraux, des politiques nouveaux ou révisés avec les crédits spécifiquement définis ou point d'entrée défini, les projets qui soutiens les voies de transfert d'un collège à un autre collège ou d'un collège à une université) :

Le Collège a signé le renouvellement de l'entente d'arrimage Biotechnologie vers Maîtrise en Chimie, option Biochimie avec l'UQAM). De nouvelles ententes ont été conclues : Journalisme vers Baccalauréat spécialisé en Journalisme avec l'Université d'Ottawa; Relations publiques vers Baccalauréat spécialisé en Relations publiques et Communications avec l'Université d'Ottawa; Nutrition et salubrité des aliments vers Arts culinaires, Gestion culinaire et Gestion hôtelière et de restaurant avec le Collège d'Alfred.

De plus, 3 autres ententes d'arrimage sont en cours de discussion : Techniques de biologie médicale vers le Baccalauréat en biotechnologie avec le CCNB, campus d'Edmundston et avec le Cégep de Sherbrooke, ainsi que Techniques de loisirs vers le Baccalauréat spécialisé en sciences de l'activité physique, Mineure en science du loisir avec l'Université d'Ottawa.

Des rencontres régulières ont lieu avec l'Université d'Ottawa afin d'identifier des programmes sujets à de nouvelles ententes. Par exemple, Techniques des services policiers vers un nouveau Bac en études policières et Design d'intérieur vers un nouveau bac en Design.

2) Fournir les services aux étudiants de transfert (y compris l'expérience de la transition des élèves, les activités et supports pour promouvoir la réussite des élèves) :

Le Collège a mis en place une formule permettant d'attribuer automatiquement des équivalences de cours aux étudiants désirant transférer d'un programme à un autre. De plus, les étudiants provenant d'un autre établissement d'enseignement peuvent se voir reconnaître des équivalences de cours. Une liste de cours (cours offerts par d'autres établissements d'enseignement postsecondaire) préapprouvés par les secteurs d'enseignement du Collège, mise à jour annuellement, est utilisée par le Bureau des admissions et du registraire pour faciliter l'attribution de ces équivalences. Il existe aussi une démarche ad hoc possible : une demande d'équivalence pour un cours qui n'apparaît pas sur la liste de cours externes préapprouvés peut être soumise au Bureau des admissions et du registraire, dans le respect de la Directive pédagogique 4.1.9 « Équivalences (acquis scolaires) » du Collège. La demande est étudiée par un enseignant du programme responsable du cours. Une fois la demande étudiée, l'équivalence est accordée ou non par la direction à l'Enseignement responsable du programme. Si la demande est accordée, la nouvelle équivalence est ajoutée à la liste de cours externes préapprouvés.

Le Collège ouvre ses portes aux représentants des universités afin que ces derniers entretiennent les futurs diplômés sur leurs programmes d'études, particulièrement ceux qui bénéficient d'ententes d'arrimage.

Aussi, le Collège explore la possibilité d'ententes inversées avec l'Université Saint-Paul.

3) Améliorer la transparence et l'accès à l'information au sujet de transfert de crédits et de voies de transfert :

Le Guide des programmes du collège présente de l'information ainsi que des renseignements concernant les ententes d'arrimage conclues entre La Cité collégiale et des établissements postsecondaires au sujet des demandes d'équivalences de cours et de reconnaissance des acquis non scolaires. Ce guide recommande aux étudiants et aux étudiants potentiels désireux d'entreprendre une procédure ou l'autre de communiquer avec le Bureau des admissions et du registraire. Ces ententes d'arrimage se retrouvent également sur le site Web du Collège et des institutions partenaires, ainsi que sur le site Web du Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert.

Le document Directives pédagogiques explique les directives au sujet des équivalences de cours, de la reconnaissance des acquis non scolaires et de l'obtention du grade d'études appliquées, du diplôme, du certificat ou de l'attestation. De plus, le Document de référence pour les étudiants offre des explications supplémentaires et clarifie les différences entre une équivalence et une reconnaissance des acquis. Le Collège fait également partie de l'entente conclue entre les collèges de l'Ontario portant sur la reconnaissance et le transfert de crédits. Le personnel du Bureau des admissions et du registraire, ainsi que celui du centre de ressources pour les apprenants sont en mesure d'informer et de guider l'étudiant qui veut procéder à un transfert.

5) Effectif de Classe

**DÉFINITION : L'effectif de classe est le nombre d'élèves par classe dans une section. Une section est un cours organisé donnant un crédit, identifié par la discipline et une numéro, la réunion à une date déterminée ou des heures dans une salle de classe. Chaque section ne doit être comptée qu'une seule fois. Les étudiants qui se sont retirés doit être inclus dans le compte. Les laboratoires et les tutoriels sont considérés comme des sous-sections et doivent être exclues du compte. Étude indépendante et /ou un stage devraient également être exclus du compte.*

Veuillez indiquer la proportion de l'effectif de class en 1^{er}, 2^{ième}, 3^{ième} et 4^{ième} Années (s'il y a lieu) pour tout les programmes à **La Cité collégiale** en 2010-2011 en utilisant la définition indiquer ci-dessus :

1^{er} Année :

Effectif de Classe	Nombre de Sections	Proportion de Toutes les Sections en 1 ^{er} Année
Moins de 30 étudiants	1 241	84,7%
de 30 à 60 étudiants	218	14,9%
de 61 à 100 étudiants	6	0,4%
de 101 à 250 étudiants	0	0%
Plus de 251 étudiants	0	0%
Total	1 465	100%

2^{ième} Année :

Effectif de Classe	Nombre de Sections	Proportion de Toutes les Sections en 2 ^{ième} Année
Moins de 30 étudiants	865	80%
de 30 à 60 étudiants	212	19,6%
de 61 à 100 étudiants	3	0,3%
de 101 à 250 étudiants	1	0,1%
Plus de 251 étudiants	0	0%
Total	1 081	100%

3^{ème} Année :

Effectif de Classe	Nombre de Sections	Proportion de Toutes les Sections en 3 ^{ème} Année
Moins de 30 étudiants	257	89,2%
de 30 à 60 étudiants	31	10,8%
de 61 à 100 étudiants	0	0%
de 101 à 250 étudiants	0	0%
Plus de 251 étudiants	0	0%
Total	288	100%

4^{ème} Année (s'il y a lieu) :

Effectif de Classe	Nombre de Sections	Proportion de Toutes les Sections en 4 ^{ème} Année
Moins de 30 étudiants	25	100%
de 30 à 60 étudiants	0	0%
de 61 à 100 étudiants	0	0%
de 101 à 250 étudiants	0	0%
Plus de 251 étudiants	0	0%
Total	25	100%

* L'espace ci-dessous est fourni au **La Cité collégiale** pour décrire la méthodologie, les mises en garde et d'autre information en ce qui concerne les totales rapportées ci-dessus pour l'effectif de classe.

Le système de gestion de l'information (Scorpa) permet de générer des rapports qui donnent ces informations.

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2010-2011 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien de l'effectif de classe. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que l'institution qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

En 2010-2011, étant aux prises avec une croissance importante de sa clientèle et devant jongler avec des espaces de plus en plus limités, le Collège a misé sur la diversification des modes de livraison en offrant certains cours en mode hybride. De plus, depuis deux ans, le collège a mis beaucoup d'accent sur la diminution des maximums pédagogiques dans certains programmes et mise sur des salles de classe à dimension humaine pour favoriser la réussite scolaire et permettre aux enseignants d'offrir un encadrement personnalisé. Par exemple, dans les cours Dessin I et Dessin d'anatomie du programme Animation 3D, le nombre d'étudiants a été réduit de 5, passant à 15.

6) Cyber-apprentissage

Le gouvernement a annoncé, dans le discours du Trône et le Budget de l'Ontario 2010, la création d'un institut ontarien de l'enseignement en ligne. Au printemps 2010, le ministère a mis en vigueur un sondage pour mieux comprendre l'envergure et le type des activités d'apprentissage électronique actuellement offertes dans l'ensemble du système d'éducation postsecondaire ontarien.

Alors que les indicateurs à long-terme pour cyber-apprentissage sera développé pour les prochaines rapports relatif à l'EPRC, le rapport relatif à l'EPRC de 2010-2011 vise à ajouter à l'information qui a été soumis au *Sondage sur l'apprentissage électronique au niveau postsecondaire*. Cette information aidera le ministère à continuer d'élaborer des options pour la création de l'institut ontarien de l'enseignement en ligne, afin de mieux comprendre les activités actuelles et les directions stratégiques déjà en place en Ontario.

Apprentissage entièrement électronique* et Apprentissage virtuel synchrone*

***DÉFINITIONS :**

Cours :

Un cours d'apprentissage entièrement électronique (asynchrone) s'agit d'une forme d'apprentissage à distance offerte aux personnes ayant accès à Internet, soit à la maison, au travail ou dans un centre d'accès. Bien qu'une date de début et des dates de remise de travaux soient établies pour ces cours, les étudiants peuvent toutefois accéder et participer à ces cours aux moments et aux endroits de leur choix. Le volet en ligne équivaut généralement à plus de 80 % de la prestation totale du cours. Par exemple, un cours d'apprentissage entièrement électronique peut comprendre des rencontres occasionnelles en face à face, un examen sous surveillance ou toute autre activité, et le reste du contenu est offert en ligne.

Un cours d'apprentissage virtuel synchrone s'agit d'un cours dont le mode de prestation est l'audioconférence et la visioconférence. Les communications entre l'instructeur situé à un endroit et les étudiants se trouvant ailleurs se déroulent donc de façon synchrone (c.-à-d. en temps réel). Pour ce type de cours, on peut avoir recours au système téléphonique public (RNIS), à un réseau à très large bande spécialisé ou à Internet. Un cours est qualifié d'apprentissage virtuel synchrone si au moins 80 % du contenu est offert par audioconférence et visioconférence. Par exemple, un cours d'apprentissage virtuel synchrone peut comprendre des rencontres occasionnelles en face à face, un examen sous surveillance ou toute autre activité, si le reste du contenu du cours est offert sous forme de vidéoconférence et de visioconférence.

Programmes :

Un programme est qualifié d'apprentissage entièrement électronique (asynchrone) si au moins 80 % de ses cours sont des cours d'apprentissage entièrement électronique. Par exemple, supposons qu'un programme est composé de 10 cours dont : 8 cours sont offerts sous forme d'apprentissage entièrement électronique; et 2 sont offerts sous forme traditionnelle, soit en face à face avec l'étudiant. Dans ce cas, puisque 80 % des cours du programme sont offerts sous forme d'apprentissage entièrement électronique, le programme est qualifié de programme d'apprentissage entièrement électronique.

Un programme est qualifié d'apprentissage virtuel synchrone si au moins 80 % de ses cours sont des cours d'apprentissage virtuel synchrone. Par exemple, supposons qu'un programme est composé de 10 cours dont : 8 sont offerts sous forme d'apprentissage virtuel synchrone; et 2 sont offerts sous forme traditionnelle, soit en face à face avec l'étudiant. Dans ce cas, puisque 80 % des cours du programme sont offerts sous forme d'apprentissage virtuel synchrone, le programme est qualifié de programme d'apprentissage virtuel synchrone.

Dans le tableau ci-après, veuillez indiquer le nombre de cours et programmes financés par le ministère qui ont été offert par **La Cité collégiale** en 2010-2011 et les inscriptions à chaque cours et programme -

*Y compris les certificats d'études collégiales de l'Ontario, diplômes d'études collégiales de l'Ontario, diplômes d'études collégiales de l'Ontario - niveau avancé, certificats post-diplôme de l'Ontario (ou l'équivalent en anglais).

*Autres inclus les certificats des conseils locaux, les cours à non-crédit et autres cours/programmes semblable.

COURS	Menant à un certificat, à un diplôme ou à un grade postsecondaire de l'Ontario*	Autres*
# de cours d'apprentissage entièrement électronique* financés par le ministère	5	0
# de cours d'apprentissage virtuel synchrone* financés par le ministère	13	0
# totale de cours financés par le ministère qui ont été offert dans le format cyber-apprentissage indiquer ci-dessus	18	0
PROGRAMMES	Menant à un certificat, à un diplôme ou à un grade postsecondaire de l'Ontario*	Autres*
# de programmes d'apprentissage entièrement électronique* financés par le ministère	1	0
# de programmes d'apprentissage virtuel synchrone* financés par le ministère	2	0
# totale de programmes financés par le ministère qui ont été offert dans le format cyber-apprentissage indiquer ci-dessus	3	0
INSCRIPTIONS	Menant à un certificat, à un diplôme ou à un grade postsecondaire de l'Ontario*	Autres*
# d'inscriptions aux programmes d'apprentissage entièrement électronique* financés par le ministère	64	0
# d'inscriptions aux programmes d'apprentissage virtuel synchrone* financés par le ministère	137	0
# totale d'inscriptions aux programmes financés par le ministère qui ont été offert dans le format cyber-apprentissage indiquer ci-dessus	201	0

* L'espace ci-dessous est fourni au **La Cité collégiale** pour décrire la méthodologie, les outils d'enquête, les mises en garde et d'autre information en ce qui concerne les totales rapportées ci-dessus pour les données des cours, des programmes et des inscriptions de cyber-apprentissage.

Méthodologie: les statistiques d'inscription sont fournies grâce au système de gestion de l'information du collège (SCORPA-People Soft). Les listes de classe sont également utilisées pour valider les données.

Apprentissage Hybride****DÉFINITIONS :**

Un cours d'apprentissage hybride s'agit d'un cours dont les périodes d'apprentissage face-à-face sont réduites, sans être toutefois éliminées, afin de permettre aux étudiants de consacrer davantage de temps à l'apprentissage électronique. Ce modèle est associé à de nombreux formats, mais le volet en ligne compte généralement pour 50 % à 80 % du mode de prestation total du cours. Dans ce cas, puisque le cours d'apprentissage hybride peut comprendre des volets d'apprentissage face à face traditionnel, plus de la moitié du cours doit être donné en ligne.

Un programme est qualifié d'apprentissage hybride si au moins 80 % de ses cours sont des cours d'apprentissage hybride.

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des exemples des cours et programmes d'apprentissage hybride au **La Cité collégiale** en 2010-2011.

Pour l'instant, aucun cours n'est offert en mode hybride à La Cité collégiale. Les cours sont offerts soit en ligne, soit en face-à-face. Par contre, la majorité des professeurs utilisent la plateforme d'apprentissage Blackboard pour insérer des activités pouvant permettre aux étudiants d'accomplir du travail en ligne à distance.

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2010-2011 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien de cyber-apprentissage. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que l'institution qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

En 2010-2011, le Collège a procédé à l'embauche d'une direction de la formation à distance et de nombreux processus ont été mis en place pour accélérer le développement de cours et de programmes et élaborer un plan d'action pluriannuelle permettant au Collège de prendre le virage de l'apprentissage virtuel. Le Collège a révisé 4 programmes existants et offert un programme unique. De plus, il a amorcé le développement conjoint de deux nouveaux programmes et a mis 18 cours en ligne.

Le Collège a développé des stratégies de promotion intégrées pour augmenter le nombre d'inscription. Par exemple, la programmation en ligne a été publiée dans le guide annuel de la Formation continue. Un site Web a également été créé. Des stratégies d'appui aux étudiants se sont traduites par le développement d'un guide d'utilisation pour l'apprenant et un autre dédié au tuteur.

Le Collège a réalisé des études sur l'apprentissage virtuel et poursuit actuellement une étude en partenariat avec le Collège Boréal afin de mieux desservir les francophones de la province dans l'offre de cours et de programme en ligne.

7) Internationale

7.1 Initiatives

Dans le tableau ci-après, veuillez indiquer les marchés émergents pour les étudiants étrangers (les pays qui ne sont pas présentement parmi les cinq pays d'où venait le plus grand nombre d'étudiants étrangers à **La Cité collégiale** indiquer ci-dessous à Section 8.2) dans lesquels **La Cité collégiale** avait des activités de recrutement en 2010-2011 -

France
Côte d'Ivoire
Sénégal
Maroc
Cameroun

Veuillez indiquer combien **La Cité collégiale** comptait en 2010-2011 d'étudiants ontariens participant à l'étranger à un échange, un programme d'études, un stage ou une expérience internationale menant à l'obtention de crédits et d'étudiants étrangers participant au même type d'activités ou de programmes au collège :

- Étudiants ontariens à l'étranger* = 5
 **DÉFINITION : Étudiants ontariens à l'étranger sont les étudiants qui paient les frais de scolarité à un collège ou une université et reçoivent crédit pour avoir étudié ou travailler à l'étranger.*
- Étudiants étrangers en Ontario* = 69
 **DÉFINITION : Étudiants étrangers en Ontario sont les étudiant étrangers qui sont inscrits à un collège ou une université en Ontario et reçoivent du crédit académique.*

Veuillez indiquer le montant des recettes brutes générées par **La Cité collégiale** en droits de scolarité des étudiants étrangers inscrits à un programme d'études en Ontario menant à l'obtention de crédits, en 2010-2011 = \$142 729

Veuillez indiquer le montant des recettes brutes générées par **La Cité collégiale** en activités à l'étranger, y compris les recettes de ses campus, projets d'expansion, projets d'entreprise, formations à des employés des secteurs public et privé, et partenariats, en 2010-2011 = \$0

Veuillez nommer dans le tableau ci-après tous les campus autonomes et campus partenariats de **La Cité collégiale** situés à **l'étranger (à l'extérieur du Canada)**, qui offraient des programmes, y compris le nom de la ville et du pays, les programmes offerts et le nombre total d'inscriptions par campus :

7.2 Inscriptions

En 2010-2011, **La Cité collégiale** a rapporté au MFCU que les cinq pays d'où venait le plus grand nombre d'étudiants étrangers étaient les suivants :

	Pays d'où venaient les étudiants	Nombre d'étudiants étrangers inscrits à temps plein qui sont d'origine du pays indiquer à gauche	Les étudiants étrangers inscrits à temps plein qui sont d'origine du pays indiqué à gauche, exprimer comme un pourcentage de tous les étudiants étrangers inscrits à temps plein au <i>La Cité collégiale</i>
1.	Haiti	3	4,3%
2.	Algeria	2	2,9%
3.	Congo, Democratic Republic of the	2	2,9%
4.	Belgium	1	1,4%
5.	Burkina Faso	1	1,4%

La Cité collégiale a rapporté au MFCU le nombre suivant d'étudiants étrangers* en 2010-2011 = **69**

**DÉFINITION : Le terme nombre d'étudiants étrangers fait référence au nombre d'étudiants étrangers inscrits à temps plein à l'institution, y compris les étudiants admissibles et non admissibles à une aide financière.*

*L'espace ci-dessous est fourni au **La Cité collégiale** pour décrire la méthodologie, les outils de enquête, les mises en garde et d'autre information en ce qui concerne les totales rapportées ci-dessus pour les inscriptions internationale.

Méthodologie: les statistiques d'inscription sont fournies grâce au système de gestion de l'information du Collège (SCORPA-People Soft). Les listes de classe sont également utilisées pour valider les données. Les montants reliés aux recettes brutes n'incluent pas la surfacturation.

L'inscription totale d'étudiants étrangers à temps plein à French College Demo exprimer comme un pourcentage comparatif de l'effectif étudiant total de **La Cité collégiale** en 2010-2011 était :
 (calcul basé sur l'inscription totale d'étudiants étrangers à temps plein (**69**), divisé par l'effectif étudiant total de **La Cité collégiale** (**4 082**) en 2010-2011) 1,69 %

Veuillez fournir l'inscription totale des étudiants étrangers à temps partiel au **La Cité collégiale** en 2010-2011 = **2**

7.3 L'anglais langue seconde

Veillez fournir l'inscription totale des étudiants étrangers aux cours et programmes de l'anglais langue seconde au **La Cité collégiale** en 2010-2011 = 69

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir un point saillant d'une activité ou stratégie de **La Cité collégiale** en 2010-2011 qui a créé les voies aux études postsecondaires pour les étudiants étrangers au **La Cité collégiale** inscrits aux programmes de l'anglais langue seconde.

Les étudiants étrangers inscrits à La Cité collégiale suivent tout leur programme en français. Un cours d'anglais langue seconde est inclus dans le cursus du programme.

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2010-2011 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives internationales. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que l'institution qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

En 2010-2011, le nombre d'Étudiants internationaux a augmenté de 18,5 %. Cette augmentation est attribuable au lancement d'une stratégie de recrutement Web, de la mise en place d'une stratégie de relations publiques auprès des ambassades canadiennes à l'étranger et au recrutement d'un agent supplémentaire.

8) Respect de la chaîne d'approvisionnement / la Loi sur la responsabilisation du secteur parapublic**RESPECT DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT**

Dès le 1 avril, 2010, les Organismes du Secteur Parapublic (OSP) y compris les collèges, qui reçoivent plus de \$10 millions par année financière du Ministère de la Formation, et des Collèges et Universités (MFCU) doivent disposer à l'interne d'un Code d'éthique et de Politiques et procédures relatives à l'approvisionnement qui cadrent avec les principes énoncés dans les Lignes directrices en matière de chaîne d'approvisionnement. Le MFCU identifie l'importance de cette directive en soutenant le secteur postsecondaire d'éducation pour réaliser un niveau commun de l'excellence de chaîne d'approvisionnements et pour effectuer des activités de chaîne d'approvisionnements d'une façon morale, efficace et responsable.

Selon le rapport relatif de l'EPRC de 2009-2010, **La Cité collégiale** a confirmé qu'il **a adopté** le code d'éthique pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement du gouvernement de l'Ontario. Veuillez confirmer que **La Cité collégiale** a suivi le code d'éthique pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement du gouvernement de l'Ontario en 2010-2011 : **Oui**

Selon le rapport relatif de l'EPRC de 2009-2010, **La Cité collégiale** a confirmé qu'il **a adopté** ou était en train d'adopter toutes les 25 exigences obligatoires des *Politiques et procédures relatives à l'approvisionnement de l'Ontario*. Veuillez confirmer que **La Cité collégiale** a suivi toutes les 25 exigences obligatoires des *Politiques et procédures relatives à l'approvisionnement de l'Ontario* en 2010-2011 : **Oui**

Selon le rapport relatif de l'EPRC de 2009-2010, **La Cité collégiale** a confirmé qu'il **a participé** au Marché Éducationnel Collaboratif de l'Ontario (MEOO). Veuillez confirmer que **La Cité collégiale** a participé au MEOO en 2010-2011 : **Oui**

Si c'est le cas, veuillez fournir le montant de tous les dépenses de **La Cité collégiale** au MEOO en 2010-2011 : 68 711

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de *La Cité collégiale* en 2010-2011 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien de la chaîne d'approvisionnement. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que l'institution qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

Le Collège possède un processus d'appel d'offres basé sur le principe d'objectivité qui définit, au préalable, les critères d'évaluation. Les soumissions sont étudiées et triées en tenant compte des informations jugées essentielles: le résultat de cette démarche mène à l'établissement d'une liste courte. Les soumissions faisant partie de la courte liste sont assujetties aux critères permettant l'évaluation détaillée des propositions. La proposition ayant obtenu le pointage le plus élevé sera la gagnante. La méthodologie ainsi que le processus d'évaluation sont divulgués, y compris la méthode pour résoudre une égalité dans le pointage. L'article 19.1 de la politique d'acquisition définit les barèmes pour l'approbation des dépenses. De plus, toute dépense non budgétée nécessitera l'approbation à un niveau hiérarchique supérieur à ceux décrits à l'article 19.1.

La Loi sur la responsabilisation du secteur parapublic

Toutes les collèges auraient du respecter la loi sur la responsabilisation du secteur parapublic, 2010 qui a été mis en vigueur le 1 avril, 2011. La loi, grâce à deux nouvelles directives (les approvisionnements et les dépenses) établit les nouvelles pratiques d'approvisionnement et de dépense pour les grands organismes du secteur parapublic et ajoute les mesures de reddition de comptes. Les modifications apportées à la *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic* habilite le Conseil de gestion du gouvernement à émettre des directives exigeant que les organismes désignés du secteur parapublic établissent des règles en ce qui concerne les avantages accessoires.

La Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic

La nouvelle directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic fournit des pratiques obligatoires d'approvisionnement pour les organismes du secteur parapublic à but d'améliorer la reddition de comptes et la transparence pour les décisions et processus d'approvisionnement, et pour maximiser la valeur que les organismes du secteur parapublic tirent de l'utilisation des fonds publics. Pour que les institutions respectent la nouvelle directive, il faut qu'ils :

- i. adoptent le code d'éthique pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement; et
- ii. respectent les exigences obligatoires de la directive.

Étant donné que la date sur laquelle la directive a été mise en vigueur était le 1 avril, 2011, **La Cité collégiale** n'est pas obligé de confirmer le respect à la directive au rapport relatif à l'EPRC de 2010-2011. Cependant, ca se peut que, à l'avenir, **La Cité collégiale** soit obligé de confirmer respect à la directive au rapport à l'EPRC subséquentes.

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des exemples des pratiques et processus que **La Cité collégiale** a adopté en 2010-2011 pour que l'institution soit préparée pour respecter la directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic.

La Cité collégiale a adopté un code d'éthique basé sur les principes d'intégrité personnelle et professionnelle, la responsabilité et la transparence ainsi que la conformité et l'amélioration continue.

Un comité composé d'un chiffre impair de participants ayant droit de vote évalue les soumissions reçues lors d'appels d'offres. Dans le but de respecter le principe d'objectivité, les membres du comité sont tenus de remplir et signer un formulaire portant sur l'avis de confidentialité et déclaration de conflit d'intérêt et doivent signaler tout conflit potentiel ou toute situation pouvant donner l'apparence de conflit.

Directive applicable aux dépenses du secteur parapublic

La nouvelle directive applicable aux dépenses du secteur parapublic améliore la reddition de comptes et la transparence pour les organismes du secteur parapublic de la manière suivante :

- i. Obligé certaines organismes du secteur parapublic d'établir des règles pour les dépenses; et
- ii. Établir huit exigences obligatoires pour ajouter aux règles pour les dépenses de chaque organisme.

Étant donné que la date sur laquelle la directive a été mise en vigueur était le 1 avril, 2011, **La Cité collégiale** n'est pas obligé de confirmer le respect à la directive au rapport relatif à l'EPRC de 2010-2011. Cependant, ca se peut que, à l'avenir, **La Cité collégiale** soit obligé de confirmer respect à la directive au rapport à l'EPRC subséquentes.

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des exemples des pratiques et processus que **La Cité collégiale** a adopté en 2010-2011 pour que l'institution soit préparée pour respecter la directive applicable aux dépenses du secteur parapublic.

Parmi les mesures prises par le Collège pour se conformer aux exigences provinciales concernant certains types de dépenses, il y a les suivantes :

Révision de la politique sur les frais de déplacement admissibles aux remboursements par le Collège (abandon du concept de per diem, obligation d'avoir des reçus en bonne et due forme).

Instauration d'une politique d'approbation de déplacement.

Révision de la politique à l'égard de l'embauche de consultants.

Restriction imposée par le Collège concernant les dépenses liées à l'alcool.

Directive applicable aux avantages accessoires du secteur parapublic

La nouvelle directive applicable aux avantages accessoires du secteur parapublic, y compris les collèges, a pour objet d'exiger des organismes désignés du secteur parapublic qu'ils établissent des règles relatives aux avantages accessoires offerts à même les fonds publics. La directive énonce six exigences qui doivent figurer dans les règles concernant les avantages accessoires des organismes. Les règles s'appliquent à toutes les personnes associées au collège y compris les personnes nommées, les membres du conseil, les représentants élus, et les employés.

Étant donné que la date sur laquelle la directive a été mise en vigueur est le 1 août, 2011, **La Cité collégiale** n'est pas obligé de confirmer le respect à la directive au rapport relatif à l'EPRD de 2010-2011. Cependant, ca se peut que, à l'avenir, **La Cité collégiale** soit obligé de confirmer respect à cette directive au rapport à l'EPRD subséquentes.

9) Utilisation de l'espace

Selon le rapport relatif de l'EPRC de 2009-2010, **La Cité collégiale** a confirmé qu'il avait un processus pour déterminer et planifier l'espace académique.

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2010-2011 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien d'utilisation de l'espace. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que l'institution qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

En 2010-2011, le Collège a procédé à la mise à jour de Plan directeur 2008-2018. Un rapport final a été déposé en mai 2011. Les objectifs de cette mise à jour étaient d'incorporer les changements en infrastructures depuis 2008, d'ajuster les priorités du Collège en vue de sa croissance et de décrire des options d'aménagement pour les nouveaux projets envisagés. L'ajustement des priorités du plan directeur propose des solutions de regroupement d'agrandissement ou de création d'espaces utilisés par les familles de programmes; l'accroissement de l'inventaire de locaux d'enseignement; l'assurance de la cohésion des services d'encadrement des étudiants; le soutien à la vie étudiante; l'engagement d'équiper le Collège d'une meilleure capacité en recherche appliquée, l'utilisation des standards spatiaux pour les bureaux et l'accroissement du stationnement au campus Aviation.

Le Collège a connu une augmentation importante de sa clientèle. À l'automne 2010, le taux d'utilisation des salles de classe a été de 83%, et de 80% à la session d'hiver 2011. À l'été 2010, 15 programmes d'études postsecondaires ont été donnés.

En 2010-2011, le Collège a poursuivi ses travaux de construction de l'Institut des services d'urgence en prévision de l'ouverture en septembre 2011. Durant cette période, un travail important a été fait pour relocaliser les programmes et le personnel et munir ces espaces de nouveaux équipements pédagogiques de haut de gamme et performants. Les installations ont été planifiées en fonction d'un usage multidisciplinaire.

10) Satisfaction des étudiants

En 2010-2011, les étudiants à **La Cité collégiale** ont rapporté le taux de satisfaction suivant à la question 14 (apport des connaissances et compétences utiles à la future carrière) du sondage sur les indicateurs de rendement clés = **93%**

En 2010-2011, les étudiants à **La Cité collégiale** ont rapporté le taux de satisfaction suivant à la question 26 (qualité générale des expériences d'apprentissage du programme) du sondage sur les indicateurs de rendement clés = **88,4%**

En 2010-2011, les étudiants à **La Cité collégiale** ont rapporté le taux de satisfaction suivant à la question 44 (qualité générale des ressources physiques et installations du Collège) du sondage sur les indicateurs de rendement clés = **77,9%**

En 2010-2011, les étudiants à **La Cité collégiale** ont rapporté le taux de satisfaction suivant à la question 45 (qualité générale des services du Collège) du sondage sur les indicateurs de rendement clés = **80,2%**

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2010-2011 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien de la satisfaction des étudiants. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que l'institution qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

Afin d'être à l'écoute de sa population étudiante, La Cité collégiale a poursuivi ses initiatives telles que les Conseils de programme et les visites de classe par les directions à l'Enseignement. Un questionnaire de rétroaction par cours a également été administré aux étudiants à l'automne et à l'hiver. Ces mécanismes contribuent à évaluer de façon continue la qualité des programmes en recueillant les commentaires des étudiants et des enseignants.

En 2010-2011, le Collège a procédé à l'évaluation détaillée de 13 programmes d'études. Il a également procédé, comme chaque année, à un processus d'examen annuel de TOUS les programmes, soit le Bilan annuel de programme. Cette pratique exemplaire, relevée par la compagnie CCI Research qui l'a présenté aux autres collèges, constitue un outil de veille sur l'état d'un programme d'études et permet d'établir un plan d'amélioration pour chaque programme. Les données retrouvées dans cet outil sont le résultat d'un exercice d'analyse du rapport statistique annuel de programme et des faits saillants de l'année scolaire précédente par les intervenants du programme. Ces données proviennent des sondages IR administrés aux étudiants, aux diplômés et aux employeurs. Le bilan annuel de programme est examiné par les professeurs, les coordonnateurs et les directions à l'Enseignement. Cette analyse permet de constater l'état d'achèvement des mesures prioritaires identifiées l'année précédente et d'identifier les mesures prioritaires à mettre en œuvre au cours de la prochaine année en vue d'améliorer la qualité du programme. Ces mesures prioritaires sont traduites en plan d'amélioration. Un Bilan des programmes est compilé à partir de tous les bilans annuels de programme.

Le Collège appuie l'Association étudiante dans le développement de sa programmation annuelle afin de créer une vie étudiante riche et stimulante sur le campus. La programmation comprend plusieurs types d'activités socioculturelles, ethnoculturelles et sportives qui encouragent l'intégration sociale, le sentiment d'appartenance et la fierté d'être étudiant à La Cité collégiale. De plus, des forums étudiants ont été mis en place afin de leur permettre d'exprimer leurs idées, leurs suggestions ou leurs commentaires sur les divers services et activités offerts au Collège.

Enfin, des investissements stratégiques au niveau des équipements ont été réalisés totalisant 1 896 230 \$.

11) Taux de diplomation

En 2010-2011, **La Cité collégiale** affichait le taux de diplomation suivant selon le sondage sur les indicateurs de rendement clés = **63,2%**

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2010-2011 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien du taux de diplomation. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que l'institution qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

Le Collège estime que les initiatives décrites à la section sur le "Taux de persévérance scolaire" ont également contribué au taux d'obtention du diplôme. Le Collège désire par ailleurs souligner que, malgré une baisse d'un pour cent entre 2009-2010 et 2010-2011 pour le taux d'obtention général, le taux pour les programmes d'un an a, lui, augmenté de 9,1%. Plusieurs initiatives reliées à la réussite scolaire ont débuté au cours des deux dernières années. Ainsi, depuis l'instauration de ces nouvelles mesures d'appui à la réussite scolaire et à la persévérance, ce ne sont que les étudiants inscrits aux programmes d'un an qui ont pu en bénéficier. Le Collège sera en mesure, dans 2 ans, d'évaluer l'impact pour les programmes de 2 ans (retour de 4 ans en arrière).

En 2010-2011, le Collège a poursuivi l'attribution de ressources humaines dédiées à la réussite scolaire : un coordonnateur à la réussite par secteur, un conseiller-cadre à la réussite scolaire et un groupe de travail (le Comité à la réussite scolaire) ayant pour but d'évaluer et de réorienter les initiatives du plan d'action élaboré en 2009-2010.

12) Taux de placement des étudiants diplômés

En 2010-2011, **La Cité collégiale** a affiché le taux suivant de placement des étudiants diplômés six mois après l'obtention du diplôme, selon le sondage sur les indicateurs de rendement clés = **90,7%**

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2010-2011 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien du taux de placement des étudiants diplômés. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que l'institution qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

Le haut taux de placement est attribuable à plusieurs initiatives qui se sont poursuivies ou ont été mises sur pied en 2010-2011, notamment: la foire d'emploi annuelle qui a attiré 1400 étudiants et près de 90 employeurs potentiels provenant de partout en Ontario, du Québec et du Manitoba; les initiatives en amont de l'inscription pour assurer le bon choix de programme par le candidat; l'intégration des nouveaux arrivants au marché canadien du travail - arrimage Emplois, une initiative de La Cité des affaires, permet à une cinquantaine d'étudiants adultes nouvellement arrivés au Canada de bénéficier, au cours de leur dernière année d'études collégiales, d'un appui individualisé visant à faciliter leur intégration au marché canadien du travail. Par ailleurs, des formations sont offertes aux employeurs soucieux de bien accueillir ces étudiants.

Le Service de placement du Collège appuie les étudiants et les diplômés dans leur recherche d'emploi en mettant à leur disposition tous les outils pour les appuyer, soit : conseils et ateliers sur la recherche d'emploi; affichages d'emplois; clinique de rédaction de CV; services de révision de CV et de lettres d'accompagnement, en français et anglais; conseils sur les techniques efficaces d'entrevue; accès gratuit à des ordinateurs connectés à Internet; centre de ressources où on retrouve de la documentation sur les carrières et les emplois, salles d'entrevue pour les employeurs.

La Cité collégiale a également solidifié ses assises dans diverses régions de la province, particulièrement à Hawkesbury où le Collège a aménagé dans de nouveaux bureaux en 2009-2010, profitant ainsi d'une meilleure visibilité auprès des employeurs de la région. De plus, la création d'un bureau d'affaires à Toronto a permis au Collège de tisser des liens avec des employeurs de cette région et, également, de les faire connaître à la clientèle étudiante.

Enfin, le Collège avec l'appui de l'Université d'Ottawa entend octroyer un certificat de bilinguisme afin d'améliorer l'employabilité de ces diplômés. Ce projet-pilote constitue à administrer un test, développé par l'Institut des langues officielles de l'Université d'Ottawa, pour évaluer les compétences de la langue secondaire (anglais) chez l'étudiant. Si ce dernier réussit, il pourra joindre ce certificat à son c.v. Le logo des deux établissements apparaîtront sur le document officiel. La mise à l'essai du test s'effectuera en avril 2011.

13) Taux de persévérance scolaire

Le tableau suivant contient les résultats exprimé dans le rapport relatif à l'EPRC de 2010-2011 de *La Cité collégiale*. Veuillez indiquer les résultats obtenus par *La Cité collégiale* en 2010-2011 en utilisant la méthodologie suivante -

Utiliser le nombre d'inscriptions au 1^{er} novembre pour déterminer le taux de persévérance scolaire d'année en année pour les programmes pluriannuel (les programmes sur lesquels l'inscription est soumise au minimum deux fois).

	Taux de persévérance scolaire obtenu en 2009-2010	Taux de persévérance scolaire obtenu en 2010-2011
1 ^{re} à 2 ^e année	<u>83,6%</u>	Le nombre d'inscriptions à temps pleins à la 2 ^e année aux toutes les programmes d'un ans ou plus = <u>1 278</u> \div Le nombre d'inscriptions à temps pleins au 1 ^{re} année aux toutes les programmes d'un ans ou plus = <u>1 950</u> $\times 100 = \underline{65,5\%}$
2 ^e à 3 ^e année	<u>91,2%</u>	Le nombre d'inscriptions à temps pleins à la 3 ^e année aux toutes les programmes d'un ans ou plus = <u>273</u> \div Le nombre d'inscriptions à temps pleins à la 2 ^e année aux toutes les programmes d'un ans ou plus = <u>310</u> $\times 100 = \underline{88,1\%}$
3 ^e à 4 ^e année	<u>100%</u>	Le nombre d'inscriptions à temps pleins à la 4 ^e année aux toutes les programmes d'un ans ou plus = <u>11</u> \div Le nombre d'inscriptions à temps pleins à la 3 ^e année aux toutes les programmes d'un ans ou plus = <u>13</u> $\times 100 = \underline{84,6\%}$

*L'espace ci-dessous est fourni au *La Cité collégiale* pour décrire la méthodologie, les outils d'enquête, les mises en garde et d'autre information en ce qui concerne les totales rapportées ci-dessus pour le taux de persévérance scolaire.

Méthodologie : les statistiques sont fournies grâce au système de gestion de l'information du Collège (Scorpa- Peopole Soft). Veuillez noter que les données de 2009-2010 avaient été calculées à une autre date que le 1er novembre et selon une formule maison différente ce celle suggérée par le ministère pour 2010-2011.

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2010-2011 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien du taux de persévérance scolaire. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que l'institution qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

Le Collège a maintenu l'attribution de ressources humaines dédiées à la réussite scolaire. Plusieurs initiatives ont été réalisées, parmi lesquelles :

1. des ateliers d'appoint en mathématiques, français, anglais et biologie ont permis à 244 étudiants de rafraîchir leurs connaissances avant la rentrée scolaire
2. des centres d'aide en mathématiques, bureautique et informatique ont reçu xx visites d'étudiants en cours d'année
3. le Tremplinguistique, centre d'aide en français, a offert du tutorat par les pairs à 488 étudiants
4. 80 étudiants de première génération ont profité d'un encadrement individualisé, Par le biais d'un professeur mentor. Ainsi, le taux de persévérance de ce groupe se situe à 83,1 %, comparativement à 79,7 % pour l'ensemble des étudiants de première génération.
5. 83 étudiants ont profité d'un programme de passerelle pour leur permettre de se réorienter dans un nouveau programme
6. 62 étudiants ont bénéficié de cours d'appoint à la Formation continue
7. 81 groupes d'étude et de révision (44 à l'automne 2010 et 37 à l'hiver 2011) ont été formés pour appuyer les étudiants

Aussi, le Collège a maintenu la diversification de services liés aux programmes d'études:

1. pour la 3e année, les étudiants de 1re année identifiés ayant des besoins spéciaux ont participé à un programme de transition par le biais de différentes présentations sur les services qui leur sont destinés.
2. Le Collège a offert divers ateliers (en ligne et en face-à-face) sur la préparation aux études collégiales : prise de notes, gestion budgétaire, etc.
3. Service de tutorat.

Le Collège a poursuivi sa pratique de Comités d'évaluation et de promotion des étudiants, incluant l'outil informatique CEPE. Cet outil, qui permet de colliger les résultats partiels des étudiants, est utilisé deux fois par étape lors de rencontres regroupant tous les enseignants d'un même programme et la direction responsable. Lors de ces rencontres, le progrès de chaque étudiant fait l'objet d'échanges entre les intervenants. De ces rencontres découlent des interventions spécifiques auprès d'étudiants identifiés, que ce soit une lettre de félicitation, des recommandations quant aux mesures d'appui à la réussite ou une rétroaction sur le cheminement scolaire.

14) Qualité de l'environnement d'apprentissage

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités que **La Cité collégiale** a utilisé en 2010-2011 pour augmenter la qualité de l'environnement d'apprentissage et quelles stratégies sont en place pour continuer et augmenter la qualité des trois mesures de qualités indiquer ci-dessous -

1) L'EXPERIENCE EN SALLE DE CLASSE (Exemples - la promotion de l'excellence de l'enseignement, la formation du personnel, etc.)

Le Collège a poursuivi ses activités de formation du personnel scolaire par le biais de son programme de formation en pédagogie et en andragogie (PFPA) dédié aux nouveaux professeurs à temps plein (17 professeurs ont reçu leur certification en juin 2010) et par le biais des activités d'accueil dédiées au personnel scolaire à contrat.

À l'automne 2010, 123 personnes ont participé au volet 1 (Intégration) et 177 ont suivi le volet 2 (Formation) du PFPA. À l'hiver 2011, le nombre de participants au volet 1 s'élevait à 37; il était de 118 pour le volet 2.

L'élaboration d'un programme de certification pour le personnel scolaire à contrat a été amorcé en 2010-2011. Huit modules en ligne viendront compléter les activités et ateliers offerts à la rentrée de chaque semestre. Par la suite, le professeur à contrat ayant terminé cette certification pourra avoir accès au PFPA.

En 2010-2011, le Collège a vu une augmentation du taux de participation des professeurs contractuels au programme et aux activités de formation. Le Collège a d'ailleurs procédé à l'embauche d'une consultante en pédagogie qui a offert un service supplémentaire d'accompagnement et d'appui pédagogique au personnel contractuel.

L'activité "Tour d'horizon" a été un succès pour une deuxième année. Cette activité de réseautage met en vedette les pratiques pédagogiques gagnantes du personnel scolaire tout en suscitant échanges et dialogues par le biais de tables rondes et de panels.

Le Collège a également vu une augmentation de l'utilisation et de la pertinence des technologies en salle de classe grâce à 4 projets-pilotes: Elluminate mis à l'essai dans 3 programmes, Télévotéur utilisés par 3 professeurs, StudyMate Class, mis à l'essai par 2 profs et Lexique Document Google.

La formation d'une équipe de collaboration intersectorielle technopédagogique a été un point tournant, en 2010-2011, pour favoriser l'innovation. L'équipe, formée de représentants du Service des ressources informatiques, de la Formation à distance et du Centre d'appui et d'innovations pédagogiques, a comme mandat d'accroître les technologies au sein de la pédagogie grâce à une meilleure connaissance des besoins et en faisant les meilleurs choix d'équipements et de plateforme technologiques.

2) L'ENGAGEMENT (Exemples - orientation des nouveaux étudiants, les stages de formation, etc.)

En plus des activités d'accueil permettant aux étudiants de se familiariser avec le milieu collégial et aux réalités des études postsecondaires (ateliers d'aide financière, cours d'orientation inclus dans le cursus, rencontres avec la direction d'école/institut..., le Collège porte une attention particulière aux activités pouvant donner à l'étudiant l'occasion de se sensibiliser à la réalité du marché du travail dans le domaine dans lequel il a choisi d'étudier. Par exemple:

Recherche appliquée : après la mise en place, l'amorce du développement et en s'appuyant sur les mécanismes de soutien à la recherche appliquée élaborés deux ans auparavant, le Collège a poursuivi la réalisation d'activités de plus grande envergure dans ce domaine. Les domaines dans lesquels les étudiants peuvent profiter d'activités de recherche appliquée sont maintenant diversifiés: Biotechnologie, Design d'intérieur, Construction, etc.

Stages : la plupart des cursus des programmes d'études du Collège contiennent un volet stage en milieu de travail. De plus, le

restaurant-école, la clinique d'hygiène dentaire, la garderie éducative Renée Tassé, le salon de coiffure et le centre d'esthétique sont des exemples d'initiatives permettant aux étudiants de faire l'expérience du milieu de travail, sur place au Collège.

3) LES SOUTIENS (Exemples - les soutiens personnel et académique pour les étudiants, etc.)

En plus de toutes les activités décrites à la section du taux d'obtention du diplôme (11) et à la section du taux de persévérance scolaire (13), soulignons:

- . la participation de 31 adultes à l'atelier sur mesure "retour aux études" pour les aider à réintégrer les études;
- . l'atelier "Comment accompagner son enfant face à son choix de carrière" auquel 42 parents ont participé;
- . le programme d'accueil avant la rentrée scolaire pour les étudiants ayant des besoins spéciaux (31 étudiants y ont participé);
- . l'offre, par le Service de counselling, de deux nouveaux ateliers pour la clientèle de première génération.

15) Réduction des coûts de bureaux en haute direction de dix-pourcent en 2011-2012

Dans le budget de l'Ontario 2011, le gouvernement a annoncé que certains organismes du secteur parapublic seront obligé de réduire les coûts de leurs bureaux de haute direction de dix pour cent en deux ans. Ces organisations, y compris les collèges, sont tenues de s'engager à réduire un minimum de cinq pour cent en 2011-2012 et cinq pour cent en 2012-2013.

Un bureau de haute direction est défini comme le bureau du président(é) de **La Cité collégiale** et le bureau de chaque membre du cadre supérieur qui relève directement au président/à la présidente. Les frais du bureau de haute direction comprennent, mais ne sont pas limités à l'espace de bureau, meubles, personnel, salaires et traitement, conférences et frais de voyage. Le niveau de référence pour la réduction dix pour cent est le budget de **La Cité collégiale** de 2010-2011 pour ses bureaux de haute direction.



La Cité collégiale confirme son engagement à réduire les coûts de leurs bureaux de haute direction de dix pour cent en deux ans à partir de l'année de base de 2010-2011, y compris une réduction de cinq pour cent en 2011-2012.

À partir de 2011-2012, chaque institution est obligée de soumettre un rapport de conformité, signée par le membre le plus élevé du cadre supérieur, ce qu'ils ont achevé grâce à cette réduction. Conformité comprend fournir le montant de référence de 2010-2011 des coûts du bureau de haute direction et le montant réduit en 2011-2012.

Attestation :

La Cité collégiale confirme que tout les renseignements soumis au ministère dans le cadre du rapport relative à l'EPRC de 2010-2011 est précis et a reçu l'approbation du président/de la présidente ou du conseil d'administration de **La Cité collégiale**.

Contact :

S'il vous plaît fournir les informations pour le représentant de **La Cité collégiale** à qui les demandes du publique peuvent être dirigés au sujet du rapport relatif à l'EPRC :

Nom :Chantal Thiboutot

Téléphone :613 742-2493, poste 2429

Courriel :cthibo@lacitec.on.ca

S'il vous plaît indiquer l'adresse sur le site web du **La Cité collégiale** où une copie PDF du rapport relatif à l'EPRC sera affichée une fois qu'il a été approuvé par le ministère (le ministère communiquera avec le personne indiquer ci-dessus dès que le rapport relatif à l'EPRC a été approuvé) :

<http://http://www.lacitec.on.ca/corporatifs.htm;jsessionid=4A13868F1B1B0B4A1F7FC914D27C3AE4>